



Non respect protocole d'accord

Par **v alerie**, le **16/02/2010** à **17:55**

Bonjour,

j'ai signé avec le repreneur de la sarl dont j'étais gerante un protocole d'accord et signé des actes de cession de parts au 1/12/2009. Depuis il est gérant de la société, a déposé tous les actes mais n'a pas respecté le protocole d'accord (montant du salaire de l'employé qu'il a embauché et sur lequel il s'est engagé) ni payé le montant des cessions de parts pour lequel il 's'était engagé. Avant la vente je lui ai fourni tous les documents qu'il souhaitait et il a signé des document types tableaux dans lesquels figuraient toutes les dettes et créances en cours. Aujourd'hui il remet tout en cause. J'aimerais savoir quels sont mes droits?
Merci d'avance pour votre réponse